



PRÉFECTURE DU TARN

CABINET

Albi, le 23 avril 2007

Service Interministériel de  
Défense et de Protection Civile

Référence : CAB/SIDPC/IC N° 3053

**ARRETE PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU  
COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE  
CONCERTATION  
DE LA SEPIPROD A CASTRES**

Le Préfet du TARN,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 125-2 et L 515-26,
- VU le code du travail,
- VU le décret n° 2005-82 du 1er février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement,
- VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- VU la circulaire du 26 avril 2005 du ministre de l'écologie et du développement durable d'application du décret n°2005-82,
- VU l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2006 autorisant la société SEPIPROD à continuer d'exploiter le site de Castres,
- VU le rapport et les propositions de l'inspection des installations classées en date du 06 décembre 2005,
- VU l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2006 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation de la SEPIPROD,
- VU la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation du 25 janvier 2007 ayant proposé la nomination de M. Jacques TRONCY, Sous-préfet de CASTRES, comme président,
- SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de cabinet,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> : NOMINATION DU PRESIDENT**

M. Jacques TRONCY, Sous-Préfet de CASTRES est nommé président du Comité Local d'Information et de Concertation de la SEPIPROD.

### **Article 2 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **Article 3 : EXECUTION**

Le Secrétaire Général de la préfecture du Tarn, le Sous-Préfet de CASTRES, la Sous-Préfet, Directeur de Cabinet et le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs

Le Préfet,



François PHILIZOT